



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Deuxième assemblée régulière du conseil d'administration du
mardi 5 février 2019

PROCÈS-VERBAL

Deuxième assemblée régulière de l'année 2019 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le mardi 5 février 2019 à 19 h 00 au Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue De Salaberry, local 322-324.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Louis Dumoulin	Président
M. Francis-Olivier Angenot	Vice-président
M. Damien Morneau	Trésorier
Mme Laurie Vallières	Secrétaire
M. Fabien Abitbol	Administrateur
Mme Isabelle Barrière	Administratrice (à partir de 19h18)
Mme Samira Benzina	Administratrice
Mme Priscilla Corbeil	Administratrice (à partir de 19h40)
M. Charles Gosselin-Giguère	Administrateur
M. François Talbot	Administrateur

Membre sans droit de vote

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants (à partir de 19h24)
------------------	--

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

IL Y A QUORUM

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Émilie Frémont-Cloutier	Animatrice du Collectif TRAAQ
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 citoyennes et citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

19-02-01	19 h 04	Ouverture de l'assemblée
19-02-02	19 h 06	Lecture et adoption de l'ordre du jour
19-02-03	19 h 10	Adoption et suivi du procès-verbal du 15 janvier 2019
19-02-04	19 h 15	Présentation sur les mesures sociales pour le transport en commun par Mme Émilie Frémont-Cloutier, animatrice du Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec (TRAAQ).
19-02-05	19 h 56	Période du conseiller municipal
19-02-06	20 h 12	1^{ère} période de questions
19-02-07	20 h 12	Fonctionnement et informations <ul style="list-style-type: none">• Résolution : représentation de M. Louis Dumoulin et Mme Samira Benzina à la Table environnement des conseils de quartier.• Résolution : remerciement de Mme Audrey Jolicoeur pour ses services en tant que secrétaire de rédaction.• Résolution: autorisation de dépenses en frais de transport pour la représentation du conseil de quartier à divers événements.• Lettre d'appui au projet du parc-école.• Point d'information: Maison des jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste.• Point d'information: Défi Villes Intelligentes.
19-02-08	20 h 35	Documents, lettres et propositions à adopter <ul style="list-style-type: none">• Résolution : remerciement pour les panneaux à la bibliothèque.• Résolution : suivis et communications à la suite de la présentation de rétroaction au sujet de l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine par la Ville de Québec.• Résolution : nomination d'un représentant à la consultation de la Vision de l'habitation.
19-02-09	21 h 00	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Dépense – participation à l'activité de sociofinancement du documentaire sur l'église Saint-Jean-Baptiste.• Paiement de la secrétaire de rédaction.• État des revenus et des dépenses.
19-02-10	21 h 20	Période d'échange sur la Vision de l'habitation, animation par M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques.
19-02-11	21 h 25	Divers
19-02-12	21 h 30	Levée de l'assemblée

19-02-01 Ouverture de l'assemblée

M. Louis Dumoulin ouvre l'assemblée à 19 heures et 4 minutes. Il délègue l'animation de la séance à M. Francis-Olivier Angenot.

19-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Des modifications sont demandées à l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TALBOT D'UMENT APPUYÉE PAR M. ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts et retrait suivant :

- Ajout « Point d'information : Défi des villes intelligentes » au point 7;
- Ajout « Résolution : suivis et communications à la suite de la présentation de rétroaction au sujet de l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine par la Ville de Québec » au point 8 ;
- Retrait « Résolution : embauche d'un secrétaire de rédaction »
- Ajout « Résolution : nomination d'un représentant à la consultation de la Vision de l'habitation. »

Adoptée à l'unanimité.

19-01-03 Adoption et suivi des procès-verbaux du 15 janvier 2019

SUR PROPOSITION DE M. DUMOULIN D'UMENT APPUYÉE PAR M. ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 15 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

19-01-04 Présentation sur les mesures sociales pour le transport en commun par Mme Émilie Frémont-Cloutier, animatrice du Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec (TRAAQ)

M. Talbot introduit le point à l'ordre du jour :

L'objectif de la présentation consiste essentiellement à susciter un intérêt à l'égard de mesures sociales pour le transport en commun.

Portrait du Collectif TRAAQ et de son animatrice, Mme Émilie Frémont-Cloutier

Mme Frémont-Cloutier est titulaire d'un baccalauréat en service social. Depuis 2013, elle travaille pour le comité de transport du Carrefour d'Animation et de Participation à un Monde Ouvert (CAPMO), qui anime le Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec (TRAAQ). Dès 2014, elle a animé une enquête *conscientisante* sur l'accessibilité sociale du transport en commun et continue maintenant les actions et représentations en vue de promouvoir les besoins des personnes à faible revenu en matière de mobilité.

Le Collectif TRAAQ est un regroupement d'organismes et d'associations citoyennes préoccupé par l'accès au transport en commun des personnes à faible revenu de Québec. En 2018, le Collectif TRAAQ, dont les membres les plus actifs en plus du comité de transport du CAPMO

sont le Centre des femmes de la basse-ville et le Chantier mobilité Sainte-Foy, a été lauréat du Gala des prix Guy Chartrand de l'organisme provincial Trajectoire Québec dans la catégorie « action et mobilisation des utilisateurs ».

À l'aide d'un support visuel, Mme Frémont-Cloutier prend la parole et présente les trois principales revendications du Collectif TRAAQ : la tarification sociale, l'accès aux services essentiels, la servitude des secteurs défavorisés. Elle détaille ensuite trois mesures sociales en transport : les mesures relatives à l'aménagement du territoire, les mesures tarifaires et les mesures d'accessibilité en transport. Selon une carte présentée, le revenu par ménage moyen dans le quartier correspond à la catégorie « faible revenu ».

Pour appuyer la pertinence des mesures relatives à l'aménagement du territoire et aux mesures tarifaires, Mme Frémont-Cloutier cite des recommandations de différents conseils de quartier et un détail de la loi française « Solidarité et renouvellement urbain (SRU) » (décembre 2000) visant à favoriser le transport en commun dans certaines agglomérations ou municipalités. Mme Frémont-Cloutier nomme plusieurs endroits où les transports sont gratuits. Elle précise que l'argument économique, soit les retombées potentielles dans la communauté, motive les villes qui y adhèrent. La tarification sociale basée sur le revenu est défendue par le TRAAQ. Le seuil de faible revenu est une mesure basée sur le prix du panier alimentaire. Mme Frémont-Cloutier présente des cas où des villes ont mis en application la mesure de la tarification sociale basée sur le revenu, en particulier ceux de Calgary et de Gatineau.

M. Dumoulin demande qui pourrait collaborer à la mise en place d'une tarification sociale du transport en commun basée sur le revenu. Mme Frémont-Cloutier répond que les ministères du Revenu, de la Solidarité sociale et des Transports seraient des organismes potentiels. Selon elle, l'impact financier de la tarification sociale devrait être pris en charge par les villes et le gouvernement du Québec.

Mme Frémont-Cloutier présente ensuite les appuis que détient le Collectif TRAAQ des organismes pouvant faire partie du regroupement.

M. Abitbol explique qu'un des dispositifs de la loi française SRU permet à l'employeur de rembourser un pourcentage du coût du transport en commun pour les employés. Il précise aussi les services offerts en France aux personnes qui vivent dans le besoin.

M. Morneau demande si la Ville de Québec a pris des positions par rapport à la tarification sociale. Le TRAAQ a fait plusieurs représentations à l'occasion d'événements publics à ce sujet. Mme Frémont-Cloutier souligne qu'une consultation publique a été lancée à Montréal sur la tarification sociale et la Ville y est particulièrement attentive en vue d'en tirer des conclusions. De plus, le TRAAQ a tenté de mobiliser le ministère des Transports du Québec à l'égard de cette mesure sociale pour le transport en commun.

M. Rousseau rappelle qu'il a proposé une motion de félicitation adressée au Collectif TRAAQ pour le prix reçu. Il précise que dans le Canada anglais, les villes assument un rôle social. Il indique que la règle habituelle de répartition de financement des transports en commun consiste à faire assumer le tiers du coût par les usagers. Il donne aussi l'exemple de la modulation de tarif pour les étudiantes et étudiants, de même que les personnes âgées, qui constitue une forme de tarification sociale. M. Rousseau encourage le TRAAQ à poursuivre son travail effectué, le considérant comme un gain collectif. Il souhaite un changement de discours sur la scène provinciale et municipale.

M. Talbot demande des précisions sur le modèle de tarification de Winnipeg et sur la statistique « 1\$ pour 12\$ ». Il s'avère que selon des estimations faites par la Ville de Calgary, chaque dollar investi dans le projet pilote d'implantation de la tarification sociale (2005) rapporte 12,25\$, en raison notamment des soins de santé évités.

Mme Corbeil demande s'il y a une infolettre sur les activités du Collectif TRAAQ. Mme Frémont-Cloutier répond que c'est dans les plans à venir.

M. Angenot remercie Mme Frémont-Cloutier pour sa présence.

19-02-05 Période du conseiller municipal

Déneigement des rues : Québec 21 demande une consultation sur la politique de déneigement. M. Rousseau rappelle la tenue d'une séance de consultation à l'automne 2018 sur ce sujet. Sur la qualité de ce qui est un déneigement, c'est assez arbitraire. Il informe qu'un déneigement spécifique des trottoirs est prévu pour la soirée actuelle, mais n'a pas de communication suffisante à ce sujet. Il informe que sa priorité en matière de déneigement est pour les piétons du quartier et que les politiques actuelles ne sont pas adaptées à cet effet.

Avis de projet pour le projet structurant déposé au ministère de l'Environnement : Le processus d'évaluation environnementale commence. M. Rousseau détaille les principales étapes du processus et y précise la place du BAPE. La présence du BAPE ne serait pas un enjeu susceptible d'entraîner un retard des activités associées, car le projet peut se développer en parallèle. Le projet reste le même que celui annoncé en 2018.

Le Phare : Le Conseil de ville a voté une unification des règlements de zonage associés au projet Le Phare.

Réfection des rues du quartier : M. Rousseau évoque également le fait que certains projets de réfection des rues ont été reportés et le seront encore cet été malgré les questionnements soulevés.

Saint-Augustin/Ste-Geneviève : M. Rousseau a essayé d'avoir un suivi sur les demandes émises par les citoyens, mais n'a pas reçu de réponse. Concernant les trajets à vélos pouvant être facilités par la modification des sens de circulation, la réponse reçue suggère la nécessité d'une étude globale sur la circulation dans le quartier.

Maison Pollack : M. Rousseau évoque l'annonce des démarches d'expropriation entamées par la Ville. Il s'agit d'un site depuis longtemps négligé. M. Abitbol demande si elle fait partie du PPU, ce à quoi M. Rousseau répond par l'affirmative, spécifiquement en 2017. M. Rousseau pense qu'il y a un projet de lieu de mémoire, mais ce n'est pas tellement clair. Plusieurs organismes sans but lucratif pourraient occuper cet espace.

19-02-06 Période de questions du public

M. Vincent Baillargeon informe le conseil de quartier des activités tenues par le comité population de Saint-Jean-Baptiste concernant la fin du sans rendez-vous au CLSC Haute-Ville. Il invite les administrateurs à se tenir au courant par les médias.

Il poursuit en demandant si le Conseil de quartier s'est entendu sur une action à réaliser suite à la présentation par la Ville du projet de réfection des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine.

M. Gosselin-Giguère répond que le conseil de quartier va travailler sur une lettre qui résume la démarche et les commentaires des citoyens. La lettre soulignera les points positifs du travail de la Ville sur le projet de réfection et demandera une étude globale de la circulation de quartier. Mme Corbeil précise qu'une demande de diffusion des échanges qui ont eu lieu le 15 janvier dernier avec les représentants de la Ville de Québec sera faite au Conseil de quartier lors de la présente réunion.

M. Baillargeon demande à M. Rousseau si l'îlot Lépine est touché par la demande d'expropriation du terrain de l'ancien Patro. Il s'avère que le garage de l'îlot Lépine appartient à M. Robitaille, le propriétaire du terrain ciblé par l'expropriation. M. Rousseau reviendra avec la réponse.

19-02-07 Fonctionnement et informations

➤ Résolution : représentation de M. Louis Dumoulin et Mme Samira Benzina à la Table environnement des conseils de quartier

Résolution CA-19-07

Résolution pour participation à la Table de concertation Environnement des conseils de quartier

Considérant que les mandats du Conseil de quartier touchent, notamment, les thèmes liés aux enjeux environnementaux propres au centre-ville : la qualité de l'air, le verdissement, la qualité de l'eau, les eaux de ruissellement, la canopée urbaine, les îlots de chaleur, etc.

Considérant que le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste souhaite soutenir sa vision d'écoquartier pour le quartier Saint-Jean-Baptiste par des actions concrètes,

Considérant que la Table de concertation Environnement des conseils de quartier mobilise 18 conseils de quartiers de la ville de Québec et a pour objectif de créer un espace de discussions et de prise de position sur les enjeux environnementaux vécus, identifiés et présentés par les représentants des conseils de quartier,

Considérant que la Table de concertation Environnement des conseils de quartier requiert la nomination de deux représentants par conseil,

SUR PROPOSITION DE M. DAMIEN MORNEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de mandater Louis Dumoulin et Samira Benzina à représenter les préoccupations des administrateurs et des membres du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, liés aux enjeux environnementaux propres au quartier Saint-Jean-Baptiste.

➤ Résolution : remerciement de Mme Audrey Jolicoeur pour ses services en tant que secrétaire de rédaction

Résolution CA-19-08

Concernant le départ de Mme Audrey Jolicoeur

Considérant que Mme Audrey Jolicoeur a fait savoir au Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste qu'elle cessait d'en assumer le secrétariat et la rédaction des procès-verbaux,

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, DÛMENT APPUYÉ PAR MME SAMIRA BENZINA, IL EST RÉSOLU de remercier Mme Audrey Jolicoeur pour son travail au sein du Conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : autorisation de dépenses en frais de transport pour la représentation du conseil de quartier à divers événements

Résolution CA-19-09

Concernant les frais de déplacement pour la représentation du conseil de quartier à divers événements.

SUR PROPOSITION DE DAMIEN MORNEAU, DÛMENT APPUYÉ PAR PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU d'autoriser un montant maximal de 60 dollars à Louis Dumoulin ou un autre représentant du conseil d'administration du conseil de quartier pour le remboursement de dépense de transport à l'occasion de sa représentation du conseil de quartier aux activités suivantes: Projet Ruelles vertes Nature Québec; Demain la forêt, programme de végétalisation; table Environnement; Colloque EDS La nature en ville. Montant à imputer au budget fonctionnement sous présentation des factures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Lettre d'appui du projet parc-école

Adoptée en octobre 2018, la résolution CA-18-51 appuyait les démarches de la direction de l'École Saint-Jean-Baptiste, de son conseil d'établissement et de l'organisme de participation de parents pour le Projet du Réaménagement du Parc-École StJean-Baptiste et autorisait le président à rédiger une lettre d'appui.

Une lettre fut donc rédigée par Mme Barrière. Avant la présente séance, la lettre d'appui n'a pas pu être présentée aux membres du conseil d'administration. Mme Vallières précise toutefois que la lettre répondait à l'esprit de la résolution et de la décision du conseil d'administration, mais qu'il faudrait y ajouter le logo du conseil de quartier à l'en-tête et la signature électronique du président.

➤ Point d'information : Maison des jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste

La MDJ est touchée par la pénurie de main-d'œuvre. Avec ses salaires et ses conditions, elle n'est pas concurrentielle par rapport au réseau de la santé qui peut attirer plus facilement de la main-d'œuvre. Les organismes communautaires n'ont pas les moyens et ne peuvent pas offrir les mêmes salaires et les mêmes conditions. Ainsi, il est très difficile de recruter.

Les administrateurs se questionnent sur les sources de financement possibles et sur les profils professionnels recherchés. Une description écrite du problème de recrutement, de financement et du profil recherché leur permettrait d'en parler à leur entourage sans déformer l'information. Mme Vallières fera un bref résumé des besoins.

➤ Point d'information : Défi Villes intelligentes

M. Abitbol présente son rapport du processus de consultation lié au Défi Villes intelligentes.

Dans le cadre du programme pancanadien Défi Villes Intelligentes, la Ville de Québec fait partie des cinq communautés retenues par le gouvernement fédéral pour concourir dans la catégorie la plus richement dotée (jusqu'à 50M\$).

Le thème choisi porte sur les inégalités sociales en santé. La Ville a travaillé en amont avec divers partenaires, dont l'Université Laval, puis a organisé deux séances de travail en novembre 2018 avec divers organismes, dont le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (CQSJB), représenté par MM. Dumoulin et Abitbol. La Ville a ensuite demandé aux organismes qui le souhaitaient d'organiser des consultations sous forme de café-rencontre avec les citoyens.

Sauf erreur ou omission, seuls deux conseils de quartier se sont prêtés au jeu dans les délais impartis: le CQSJB et le CQ Montcalm.

Par résolution CA 18-81 du mardi 4 décembre 2018, M. Abitbol a eu pour mandat d'organiser une consultation au plus tard le 23 janvier. Cette consultation devant idéalement se faire par groupe de cinq à dix personnes, il a été décidé par la suite de choisir deux dates, tout en restant à dépense nulle.

Une salle a été réservée par M. Leclerc, conseiller en consultations publiques, pour les 16 et 23 janvier. La publicisation de l'événement s'est notamment déroulée sur la page Facebook du CQSJB, sur celle du Bourdon du Faubourg, ainsi que par la liste de diffusion des abonnés du Conseil de quartier (un envoi avant la pause Noël, un autre à la reprise de janvier).

Aucune dépense n'ayant été prévue, M. Abitbol a pris contact avec M. Jean-Philippe Courtemanche (gérant de L'Intermarché Saint-Jean), qui a offert une carte cadeau permettant d'obtenir des biscuits, des sodas, de quoi faire des boissons chaudes, et aussi des gobelets, serviettes, et assiettes.

- le 16 janvier, sept personnes étaient inscrites, mais deux ont eu un contretemps de dernière minute. Cinq étaient présentes, dont un administrateur du conseil de quartier et deux anciennes administratrices;
- le 23 janvier, huit personnes étaient inscrites (dont une qui avait eu un contretemps le 16). Sept d'entre elles étaient présentes, dont trois administrateurs du conseil de quartier;
- soit un total de douze personnes, sans compter l'organisateur des deux soirées et les deux employés de VotePour.ca en charge de la compilation des résultats des diverses consultations organisées par les quelque cinquante organismes sollicités sur le territoire de la Ville;
- dans les deux cas, chacun s'exprimait surtout à titre personnel, même s'il faisait partie d'un ou de plusieurs organismes;

- le hasard des disponibilités de chacun a fait que la composition des deux groupes était totalement différente;
- il en était de même pour les débats davantage sous forme d'échanges entre participants le premier soir, mais plutôt sous forme d'addition d'idées le second soir;
- la prise de notes a été assurée par VotePour.ca, organisme mandaté par la Ville pour effectuer la synthèse des travaux, consultations, et propositions et remettre le travail à la Ville fin janvier, la Ville devant rendre sa participation finalisée au fédéral début mars;
- à chacune des consultations, au moins un participant a exprimé le souhait de connaître les idées locales: VotePour.ca a promis de les transmettre à M. Abitbol, qui fera suivre aux participants, ainsi qu'aux administrateurs, ces idées pouvant par la suite servir dans le cadre d'autres travaux menés par le Conseil de quartier.

M. Dumoulin ajoute que M. Pierre-Luc Lachance, conseiller de Saint-Roch – Saint-Sauveur, a mentionné que même si Québec ne gagne pas la bourse, plusieurs actions seront réalisées. Cependant, l'échéancier de réalisation sera plus long.

Le conseil d'administration félicite M. Abitbol pour l'organisation des consultations.

19-02-08 Documents, lettres et propositions à adopter

➤ Résolution : remerciement pour les panneaux à la bibliothèque

Résolution CA-19-10

Proposition de remerciement

Le CA du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste est content de constater que les panneaux d'interprétation ont été réinstallés dans le hall d'entrée de la bibliothèque Claire-Martin à l'église St. Matthew et que la borne interactive Découvrir Québec avait été réactivée à l'intérieur de la bibliothèque, avec en prime le passage de l'unilinguisme français à un bilinguisme incluant l'anglais. Avec la remise en fonction, en août 2018, du système d'interprétation du cimetière St. Matthew, le quartier possède trois outils de promotion du site classé de l'enclos paroissial St. Matthew et du quartier patrimonial Saint-Jean-Baptiste que beaucoup confondent maintenant avec le Vieux-Québec.

Le CA recommande au service Culture, patrimoine et relations internationales d'en faire la promotion permanente sur le site même autant pour que les résidents, les travailleurs et les touristes qui profitent de leurs moments libres pour découvrir des pans de notre histoire locale, et par la bande découvrir le quartier Saint-Jean-Baptiste, connu comme le Faubourg.

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN, DÛMENT APPUYÉ PAR M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste remercie la Ville de Québec et son service Culture, patrimoine et relations internationales, division des arts et des bibliothèques, pour la réinstallation des panneaux d'interprétation sur l'enclos paroissial St. Matthew et de la borne interactive Découvrir Québec et d'adresser les remerciements à Frédéric Smith, conseiller à la commémoration, au service Culture, patrimoine et relations internationales, division des arts et des bibliothèques.

- Résolution : suivis et communications à la suite de la présentation de rétroaction au sujet de l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine par la Ville de Québec

Précisons que la dernière rencontre du comité Mobilité durable ne pouvait être tenue avant la journée précédant la séance du conseil d'administration du CQSJB, soit le lundi 4 février 2019, conséquemment les communications et suivis ont été faits dans la mesure du possible. Lors de cette réunion il a été question, entre autres, de la présentation de rétroaction au sujet de l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine par la Ville de Québec. Le comité Mobilité durable, en prenant en compte la présente situation, a suggéré de faire dans un premier temps une communication qui a la forme appropriée pour être diffusée largement puis dans un second temps une communication plus spécifiquement adressée à la Ville de Québec, considérant l'engagement du Conseil de quartier à faire les suivis des dossiers de réaménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine.

M. Talbot énonce le projet de résolution du comité Mobilité durable qui consiste à faire la diffusion des informations pertinentes, par les responsables qui s'occupent des communications au CQSJB, relativement à la présentation de rétroaction au sujet de l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine par la Ville de Québec, considérant les avis et interventions de la salle avec les réponses des agents municipaux, prenant en compte le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 et la mise en forme appropriée pour la communication large auprès des citoyennes et citoyens du quartier, du conseiller municipal du district de Cap-aux-Diamants, ainsi que des autorités concernées. De plus, une présentation d'un projet de lettre pour le CQSJB adressée à la Ville de Québec, avec appréciations des interventions au sujet de l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine, comprenant quelques recommandations, est prévue pour la séance du mardi 5 mars 2019.

Après discussions sur la nature des communications souhaitées par les administratrices et administrateurs, il est entendu qu'un court texte soit acheminé par courrier électronique aux abonnés de la liste de diffusion du Conseil de quartier, de même que publié sur la page Facebook, incluant un lien web vers le procès-verbal relatant la séance d'information sur l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine.

- Résolution : nomination d'un représentant à la consultation de la Vision de l'habitation.

La résolution est reportée au point divers.

19-02-09 Trésorerie

- Dépense – participation à l'activité de sociofinancement du documentaire sur l'église Saint-Jean-Baptiste

La subvention n'a pas encore été approuvée par le comité exécutif, bien qu'elle ait été reconnue comme recevable par l'administration le 28 janvier dernier. Après un échange sur les différentes formes de sociofinancement et les sommes actuellement disponibles dans le compte du conseil de quartier, Louis Dumoulin propose d'affecter 500\$, sans en spécifier la source, pour contribuer dès maintenant à l'activité de sociofinancement du documentaire sur l'église Saint-Jean-Baptiste. Personne n'appuie la proposition.

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CA-19-11

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS TALBOT, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 80 dollars Mme Audrey Jolicoeur pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 2019 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à partir du poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

➤ État des revenus et des dépenses et solde bancaire

Le solde du compte est de 5 655,37 \$ dollars.

Il y a eu deux (2) transactions passées au compte le mois passé soit le paiement de la secrétaire de rédaction (80 \$) et des frais bancaires (2,95 \$).

19-02-10 Période d'échange sur la Vision de l'habitation, animation par M. Daniel Leclerc, Conseiller en consultations publiques.

Le conseil d'administration se rencontrera à la fin de l'assemblée pour discuter de la vision de l'habitation.

19-02-11 Divers

M. Abitbol énonce des idées de présentation à l'occasion de l'assemblée générale annuelle : Réseau de transport structurant, Mon Environnement, ma Santé ou sur les graffitis. M. Dumoulin, quant à lui, propose une présentation sur les rues conviviales de M. Francis Marleau-Donais, doctorant en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval.

Mme Corbeil souhaite un suivi sur l'envoi de la lettre à Mme la députée de Taschereau. 3 personnes confirment son envoi.

M. Talbot souhaite un éclaircissement sur la procédure de diffusion du Conseil de quartier. Pour la page Facebook, M. Abitbol lui précise que M. Angenot, Mme Vallières et lui-même gèrent les publications sur cette page et lui suggère de passer par l'une des trois personnes pour y diffuser des informations.

Mme Vallières informe qu'il faut procéder à l'adoption d'un/e représentant du conseil de quartier à la consultation de la Vision de l'habitation le 28 février. M. Gosselin-Giguère se propose à ce titre.

Résolution CA-19-12

Concernant la nomination d'un représentant à la consultation de la Vision de l'habitation

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, DÛMENT APPUYÉ PAR MME SAMIRA BENZINA, IL EST RÉSOLU de mandater M. Gosselin-Giguère comme représentant du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à la consultation de la Vision de l'habitation.

19-01-12 Levée de l'assemblée

M. Angenot lève l'assemblée du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 21 heures 30.

Adoptée à l'unanimité.

Ce PV a été adopté à l'assemblée du 5 mars 2019